

TAXE SIMPLE

APPLICABLE AU DESTINATAIRE

Loi du 29 mars 1889 – Décret du 16 avril 1889

1889-1988

« La taxe des objets de correspondance non affranchis exclusivement relatifs au Service Public, provenant des fonctionnaires dont la désignation sera faite par le décret et adressées avec leur contreseing, à des personnes vis-à-vis desquelles ces fonctionnaires n'ont pas la franchise postale, est égale à la taxe d'affranchissement préalable dont lesdits objets étaient passibles.

Cette taxe est à la charge des destinataires.

Les décrets désignant les fonctionnaires dont la correspondance de service pourra bénéficier de la présente loi seront rendus sur la proposition du Ministre du commerce et des colonies et insérés au Journal Officiel. »

Le tableau annexé à la nouvelle loi, fait apparaître deux catégories de fonctionnaires : Les uns, la très grande majorité, ceux pour lesquels les nouvelles dispositions s'étendent à toute l'étendue de la République ; les autres, ceux pour lesquels elles se limitent au territoire dans lequel ils sont compétents.

La loi est mise en application à partir du 1^{er} mai 1889.

Plan de la présentation :

Au temps des	A/ <u>Taxes « Banderole ».</u>		
	1/ Timbres imprimés en noir ou en brun :	1889-1892	p 2 à 6.
	2/ Emissions en couleurs typo à plat (T1) :	1893-1934.	p 7 à 20.
	3/ Emissions en couleurs typo rotative (T2) :	1934-1943.	p 21 à 28.
	B/ <u>Taxes « Gerbes ».</u>		
	1/ Timbres à légende « Chiffre-Taxe » :	1943-1946.	p 29 à 36.
	2/ « Chiffres-Taxe » ou « Timbre Taxe » ? :	1946-1948.	p 37 à 44.
	3/ Timbres à légende « Timbre Taxe » :	1949-1960.	p 45 à 52.
	4/ Mise en place des Nouveaux Francs :	1960-1964.	p 53 à 60.
	C/ <u>La fin des timbres taxes.</u>		
	1/ Taxes « Fleurs » :	1964-1982.	p 61 à 66.
	2/ Taxes « Coléoptères » :	1982-1988.	p 67 à 71.
	3/ Les timbres-taxes sont supprimés	le 18 novembre 1988.	p 72.

Le service de la Taxe Simple est supprimé le 1^{er} janvier 1996.

* En haut des pages, le tarif indiqué est celui de la lettre simple 1^{er} éch de poids*
(mode d'envoi le plus souvent pratiqué par les administrations)